



BULLETIN OFFICIEL
NUMERO 11
DU 25 SEPTEMBRE 2020
COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 21 Septembre 2020

Membres Présents : MM. FOURNIER – BENOIT – SERRE – STEFANINI – RIPPERT – MANIERE – GUIGUE – BENALI – ALLIO – MAKHECHOUCHE – BERTHELOT – GHZAL – ABOU KHALIL – BOUVERAT. MMES MACARIO – GARCIA – RAOUX.

Excusés : M. SARDO

Assiste : M. SALIH (Directeur Administratif)

Le nouveau Président, **M. David FOURNIER** souhaite la bienvenue à son nouveau Comité de Direction.

Il tient chaleureusement à les féliciter pour leur travail de proximité envers les clubs qui ont apprécié unanimement les différentes rencontres qui ne demandent qu'à être renouvelées.

Le Président souhaite s'inscrire dans la proximité et l'échange tout au long du mandat
M. David FOURNIER remercie l'ensemble des clubs pour leur confiance dans ce nouveau mandat 2020-2024 et a l'objectif de remettre le football et l'accompagnement des clubs au centre du terrain.

-ENTENTES

Le Comité de Direction est saisi des demandes d'ententes suivantes :

1/ CAUMONT FC et ALTHEN LES PALUDS dans la catégorie U19D2
Cette entente évoluera sous le nom d'ALTHEN LES PALUDS

2/ MALAUCENE et VENTOUX SUD dans la catégorie U17D2
Cette entente évoluera sous le nom de VENTOUX SUD

Après analyse de ces demandes, et sous réserve d'obtenir 4 licenciés par équipes, le Comité de Direction valide ces ententes. Le Comité de Direction rappelle à titre d'information et afin d'être en règle avec le statut des jeunes, que chaque club devra détenir 8 licenciés dans cette catégorie.

3/ VILLELAURE, CADENET LUBERON et CUCURON dans la catégorie U13
Cette entente évoluera sous le nom de VILLELAURE

4/ PIOLENC AS et CADEROUSSE US dans la catégorie U18F
Cette entente évoluera sous le nom de PIOLENC AS

Le Comité de Direction rappelle à titre d'information et afin d'être en règle avec le statut des jeunes, que chaque club devra détenir 4 licenciés dans la catégorie U12-U13. Ces demandes d'ententes sont transmises à la Ligue Méditerranée.

-COMMISSIONS

Le Comité de Direction nomme les commissions suivantes à compter de ce jour :

DISCIPLINE

- PASCAL Philippe (Président)**
- MARTINEZ Grégoire**
- DARRADGI Malik**
- PEGOUD Pierre**
- LEMARDELEE Constant**
- KINNOUS Chaïb (Représentant Arbitres)**

INSTRUCTEUR

- SALIH Hakim**

STATUT ARBITRAGE

- STEFANINI Jean-Claude (Président, Représentant le CD)**
- BOUAISS Fouad (Représentant les Arbitres)**
- BOUVERAT Jean-Luc (Représentant les Clubs)**
- GIELY Claude (Représentant les Clubs)**
- ALLIO Bernard (Représentant les Arbitres)**
- BOIX Pierre Edouard (Représentant les Clubs)**
- AJJANI Rachid (Représentant les Arbitres)**

FOOT ANIMATION

- GARCIA Elodie (Présidente)**
- COMBE Mickaël**

- LAURENT Marc
- THIABAUD Rémy
- VOULET Jean-Claude
- ZANDOMENEGHI Oscar
- PLUOT Raphaël
- KHLIFI Kader Abdallah
- EL HADAFE Kamel
- ZEDGUENIDZE Sacha
- CHRETIEN Thierry

JEUNES

- GARCIA Christian (Président)
- ABEILLE Georges
- DANY Stéphane
- POLI Jean-Marie
- COMBE Michaël

TERRAINS

- BERTHELOT Alain (Président)
- RIPPERT Etienne
- CAZEAUX Bernard
- CORBIERE Michel
- LECILLIER Jean
- LOPEZ Joseph
- BOUVERAT Jean-Luc
- STORCK Benjamin

SENIORS

- GILLES Noël (Président)
- GUEGAN Martine
- MACARIO Roselyne

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

- MANIÈRE Jean-Paul (Président)
- POLI Jean-Marie
- GONDRAN Lina
- GUEGAN Martine
- CRESPIEN Raymond
- ROCHER Lionel
- ILAFKIHEN Tarik

COMMISSION GENERALE D'APPEL

- STEFANINI Jean-Claude (Président)
- GIELY Claude
- PONS Marie-Thérèse
- SANCHEZ Jacqueline
- SCHNEIDER Robert
- VILLALONGA Joël
- CUILLERAI Claude

LICENCE A POINTS

- CRESPIEN Raymond (Président)
- JOYE Henri
- NITARD François
- POLI Jean-Marie

-REFERENTS DE SECTEUR

Les Référents de secteur ont été définis par le Comité de Direction
La liste sera publiée sur le site Internet du District Grand Vaucluse

-LICRA (Ligue Internationale contre le Racisme et L'Antisémitisme)

Les 05 et 06/10/2020, Le District recevra 2 représentants de cette institution afin de mettre en place une convention

-FRAIS D'AVOCAT

Le Comité de Direction souhaite apporter tout son soutien à son Directeur Administratif concernant les différentes attaques dont il a fait l'objet.

A ce titre, et conformément à l'article L4121-1 du Code du Travail, les frais d'avocat qu'il a dû supportés seront pris en charge par le District Grand Vaucluse, cette décision a été prise à l'unanimité par le Comité de Direction.

M. Hakim SALIH est dans un état de santé critique et l'ensemble du Comité de Direction lui apporte tout son soutien

M. Hakim SALIH est convoqué le Mercredi 23 Septembre 2020 devant la Commission Régionale de Discipline en tant que témoin dans l'affaire des Licences de **Mme Nathalie CHOISEAU** et de **M. Marc MARTINET**, **M. David FOURNIER**, Président du District l'accompagnera afin de le soutenir dans cette difficile épreuve.

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Article 45 du Statut de l'Arbitrage :

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1^{er} juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

LISTE ARRÊTÉE AU 10 SEPTEMBRE 2020 DES CLUBS
BENEFICIAINT DE MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON
2020/2021

AUTRE PROVENCE RC
AVIGNON AC – U18 R1
CADEROUSSE US – D4 SENIOR 2
CAMARET AS – U19 D2
CARPENTRAS FC
CAUMONT FC – D2
CAVAILLON ARC – U16 R2
ENTRAIGUES US – D1
ISLE BC – U17 D1

LE PONTET GRAND AVIGNON US 84 –
U17 R
MONDRAGON SC – D2
MONTFAVET SC – D1
SORGUES ESP – D2
ST ETIENNE DU GRES FC
VALREAS US
VELLON O. – D3

LECTURE DU COURRIER

F.F.F et LFA

- Reçu vos félicitations, pour l'élection.

Remerciement.

LIGUE MEDITERRANEE

- Nous transmettant le dossier de candidature pour le Pôle Espoirs pour la rentrée 2021.

Mis sur site et transmis aux clubs.

CLUBS

SAINT ANDIOL O. reçu vos excuses pour votre absence lors de l'Assemblée Générale.

Pris note.